



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 123502

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative concernant la réorganisation des centres d'information et d'orientation dans le département des Deux-Sèvres. Le projet présenté par la rectrice de l'académie de Poitiers propose la suppression des centres de Parthenay et Thouars. Il ne restera que deux centres en Deux-Sèvres, un pour le nord du département à Bressuire et un autre pour le Sud à Niort. Cette réorganisation est fortement préjudiciable en particulier pour les jeunes en rupture avec le système scolaire. Ces derniers qui ont le plus besoin d'accompagnement et de conseils en orientation ne disposent bien souvent d'aucun moyen de locomotion. Ainsi, alors que l'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire figurent parmi les priorités du ministère de l'éducation nationale, l'éloignement engendré par cette réorganisation priverait nombre de jeunes de l'accès aux conseils et à l'accompagnement auxquels ils ont droit. Aussi, elle lui demande de bien vouloir indiquer si le Gouvernement compte revenir sur cette décision et maintenir les centres d'information et d'orientation de Parthenay et Thouars.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123502

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12722

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)